**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024**

**Personne déléguée (s) d’un membre ordinaire (Lettre de créance)**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du membre ordinaire (nom du club) |  |
| Nom des personnes déléguées*(jusqu’à 4 personnes déléguées peuvent être inscrites sur un même formulaire)* | 1.
2.
3.
4.
 |

|  |
| --- |
| ***Approuvé par la présidence ou le secrétariat du membre sous résolution dûment adoptée par le conseil d’administration du membre :*** |
| **Présidence** | **Secrétariat** |
| *Nom* | *Nom* |
| *Signature (facultatif)* | *Signature (facultatif)* |

***Extrait des règlements généraux de Soccer Estrie***

**2.1.1 - Les membres ordinaires**

Sont membres ordinaires de l’Association, les clubs qui sont affiliés selon les procédures prescrites par l’Association et qui ont été accrédités par le Conseil conformément aux règlements généraux de l’Association. Les membres ordinaires ont droit de vote aux assemblées générales des membres.

Article 3.1 - MEMBRES DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres ordinaires et les membres dirigeants ont droit de participer aux assemblées générales avec droit de vote pourvu qu’ils ne doivent aucune somme d’argent à l’Association ou à un de ses membres au moment de l’assemblée générale.

Les membres associés, les membres individuels et les membres honoraires ont droit de participer aux assemblées générales sans droit de vote.

**Article 3.2 - DÉLÉGUÉ DES MEMBRES ORDINAIRES**

Les membres ordinaires de l’Association sont représentés aux assemblées générales par un (ou plusieurs) délégué d’âge majeur qui détient une lettre de créance approuvée par le conseil d’administration de son club.

Le formulaire de lettre de créance est transmis aux membres concernés par correspondance officielle au moins quinze sept (7) jours avant la date prévue d’une assemblée où ce formulaire est nécessaire. Le formulaire doit être signé par le président ou le secrétaire du membre ordinaire qui l’a complété à la suite d’une résolution du conseil d’administration de celui-ci. Les délégués d’une même organisation peuvent être accrédités dans une même lettre de créance.

**Retourner le formulaire complété à :** **dg@soccer-estrie.qc.ca**